

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Observatoire Citoyen des Institutions et de l'Accueil de la Petite Enfance

O CIAPE

Le 21/07/2016, à 19h00 heures, les membres fondateurs se sont réunis en assemblée générale constitutive au 29 Rue des Martyrs à Gerzat (63360), sur convocation des fondateurs, à l'effet de constituer une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Membres présents

Sont présents :

- Mr Frachisse Jessy, demeurant au 29 Rue des Martyrs, 63360, Gerzat
- Mme Besserve Jessica, demeurant au 29 Rue des Martyrs, 63360, Gerzat

L'ensemble des membres fondateurs étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Présentation du projet d'association
- Adoption des statuts
- Désignation des membres du bureau
- Fixation de l'adresse du siège social
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de déclaration

Délibérations

Après avoir exposé le projet et l'objet de l'association, les fondateurs soumettent les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée.

Première résolution - Adoption des statuts

L'assemblée générale adopte les statuts de l'association dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième résolution - Désignation du bureau

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du bureau :

- Président : Mr Frachisse Jessy
- Trésorière : Mme Besserve Jessica

Les personnes désignées acceptent leurs fonctions. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Troisième résolution - Siège social

L'assemblée générale fixe le siège social de l'association au domicile du président, à Gerzat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Quatrième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président, ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet d'accomplir les formalités de déclaration et de publication de l'association auprès des autorités compétentes. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20.H.15... heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les membres du bureau.

Fait à Gerzat, le 27/07/2026

Le Président

Erachisse Jessa



La Trésorière

Besserve Jessica

